

ABONNEMENT

En un an 95 fr.
Six mois 53
Trois mois 27

Poste:

En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas;
Et le droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 JANVIER

RENTÉE DES CHAMBRES

Conformément à la Constitution, la session
parlementaire pour 1889 s'ouvre au-
jourd'hui, deuxième mardi de janvier. Peu
de visiteurs, hier, dans les couloirs du
Luxembourg et du Palais-Bourbon; quel-
ques rares sénateurs et députés ont fait une
courte apparition dans la soirée. Les con-
versations roulaient uniquement sur les élec-
tions de la Somme et de la Charente. La
lutte électorale dans la Seine préoccupe en-
core plus les esprits.

A la Chambre des députés, la séance de ren-
trée sera présidée aujourd'hui par M. Blanc,
député de la Savoie, ou à son défaut par M.
Félix Pyat; coïncidence bizarre!

On procédera de suite à l'élection du bu-
reau. L'union des gauches, réunie hier, a
discuté les trois candidatures posées de
MM. Andrieux, Clémenceau, Méline.

C'est entre ces trois personnages que la
lutte sera circonscrite au premier tour de
scrutin.

On s'attend généralement à un ballottage,
lequel profiterait à M. Méline. Pour les au-
tres fonctions du bureau, les compétitions
ne seront pas vives; vice-présidents, ques-
teurs et secrétaires seront presque tous
réélus.

C'est le comte de Bondy, sénateur de l'In-
dre, qui est le doyen d'âge au Luxembourg
et qui présidera aujourd'hui, en cette qua-
lité, la séance de rentrée.

Le comte de Bondy est né en 1802; c'est
un ancien officier d'artillerie; il a donné sa
démission en 1826, est devenu pair de
France en 1841, puis, après être resté dans
la vie privée pendant le second Empire, il a
fait partie de l'Assemblée nationale, pour
devenir enfin sénateur.

C'est la première fois qu'un membre de
la droite est appelé à présider la séance
d'ouverture du Sénat.

Ajoutons que M. le comte de Bondy

compte au Sénat deux anciens collègues de
la pairie, M. le marquis de Malleville et M.
le général marquis d'Andigné.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 6 JANVIER

CHARENTE-INFÉRIEURE

MM. Dupont, révisionniste . . . 34.964 élu
Lemerrier, républicain . . . 41.474

SOMME

Le général Montaudon, cons. . . 60.693 élu
MM. Gauvain, républicain . . . 53.454
Véchar, socialiste 3.064

Il s'agissait, dans les deux départements,
de remplacer M. Boulanger qui, après sa
triple élection le 19 août dernier dans la
Somme, la Charente-Inférieure et le Nord,
avait opté pour ce dernier département.

Les scrutins du 6 janvier, qui constituent
pour le gouvernement républicain deux gra-
ves échecs, présentent un caractère qu'il
importe de signaler à l'opinion publique.

Ce n'est pas seulement l'arrêt et le renver-
sement du courant qui avait paru pendant
deux ans donner aux candidats de la Répu-
blique le succès des élections partielles, c'est
surtout la manifestation du suffrage univer-
sel se prononçant chaque fois qu'il est con-
sulté pour le candidat révisionniste, à quel-
que nuance qu'il appartienne.

On ne pourra pas prétendre que le gé-
néral Montaudon doit la victoire aux voix bou-
langistes; ce serait aller trop ouvertement
contre la vérité éclatante des faits. La Presse
reconnait, d'ailleurs, avec sincérité, que les
boulangistes s'étaient « désintéressés » de
la lutte; ce n'est pas assez dire, le général
de Montaudon ayant été attaqué comme
royaliste et catholique. Du côté des bou-
langistes eux-mêmes, l'union conservatrice
ne s'est pas pratiquée avec une édifiante
sympathie.

Quant à M. Dupont, il est nommé comme
le candidat du mécontentement. Les répu-
blicains avaient en le soin de choisir, ce-
pendant, un homme dont les sentiments

religieux et modérés pouvaient diviser les
voix conservatrices; mais M. le comte Le-
mercier en est pour ses frais électoraux. Il
doit voir que l'honorabilité dans la vie privée
ne saurait faire excuser l'abdication de tout
un passé politique qui eut ses jours de
fierté et d'indépendance.

L'ÉLECTION DE PARIS

La Ligue antiplébiscitaire

Le comité de la Ligue antiplébiscitaire
s'est réuni afin de désigner des délégués
pour le Congrès républicain.

Le comité a donné à ses délégués un
mandat en blanc, en leur recommandant
néanmoins de se rallier autour du candi-
dat qui paraîtra réunir la majorité du Con-
grès.

Les impérialistes

Les comités impérialistes de la Seine se
sont réunis sous la présidence de M. le gé-
néral du Barail, 24, boulevard des Capu-
cines.

Après une assez longue discussion, les
comités ont été unanimes à déclarer qu'il
fallait soutenir la candidature du général
Boulanger.

Le parti ouvrier

L'agglomération parisienne du parti ou-
vrier déclare se rallier à la candidature du
citoyen Hovelacque, citoyen apte à concen-
trer tous les suffrages républicains et capable
au besoin d'agir aussi résolument contre le
péril Boulanger que contre le péril Ferry en
décembre 87.

Elle donne mandat à ses délégués de sou-
tenir cette candidature devant le Congrès so-
cialiste.

Les boulangistes

Le Comité républicain radical socialiste
du dixième arrondissement, fondé en 1879,
réuni en assemblée extraordinaire le sa-
medî 5 janvier 1889, salle de la Scala,
adopte l'ordre du jour suivant:

« Considérant que dans sa séance du
lundi 31 décembre dernier, la commission

exécutive de la Fédération des groupes ré-
publicains socialistes de la Seine a présenté
au citoyen Hovelacque la candidature à l'é-
lection du 27 janvier en lui demandant de
soutenir à nouveau le programme de 1885,
comportant: Révision intégrale de la
Constitution par une Assemblée exclusive-
ment élue à cet effet par le suffrage uni-
versel;

» Considérant que le citoyen Hovelac-
que n'a fait aucune réponse jusqu'à ce jour,
déclare interpréter comme un refus son si-
lence;

» En conséquence, le comité adopte la
candidature républicaine de protestation du
général Boulanger, seul candidat pour la ré-
vision de la Constitution de 1875 et contre
le parlementarisme. »

Les Francs-Maçons

Nous lisons dans la Presse:

« Les cadettistes se sont avisés de faire
discuter dans les loges maçonniques la can-
didature du général. »

» Or, il vient de leur arriver une assez
curieuse mésaventure. »

» A la dernière tenue de la loge de Le-
vallois-Perret, la candidature du général a
été adoptée par 42 voix contre 14, sur 56
votants, à la stupéfaction de ceux qui avaient
eu devoir poser la question. »

Congrès républicain anti-boulangiste

Les républicains, deux fois vaincus di-
manche, ont essayé d'éviter un nouvel
échec. Ils ont désigné comme candidat à
l'élection du 27 janvier un candidat ayant
échoué en 1885, M. Jacques, président du
Conseil général de la Seine. M. Vacquerie a
été écarté avec un sans-facon humiliant
pour le ministre Lockroy; le candidat qui, à
en croire les feuilles radicales et opportu-
nistes, « s'imposait », a été blackboulé avec
empressement. Quant à M. Hovelacque, plus
vigoureusement soutenu, il a dû comme M.
Darlot, que, par compassion, le procès-ver-
bal officiel a passé sous silence, ajourner
ses espérances. Un orateur a proposé M.

13. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Tout à coup un mouvement s'opéra. Les cris
« Place! place! » se firent entendre. Un groupe
de femmes en deuil s'approchait. Celle qui allait
être la veuve de Barneveldt, accompagnée de ses
enfants, Marie Grotius, ses fils et Cornélie, Mar-
guerite, la douce compagne d'Hoogenborts...

C'était la montée des saintes femmes au Cal-
vaire!

Elles s'avançaient sans pleurs et sans cris; des
heurs dans leurs mains remplaçaient les aromates;
M^{me} Barneveldt portait un suaire sur son bras.

Quand le groupe fut arrivé au pied de l'écha-
faud, il s'agenouilla.

Un cri jaillit du sein de la foule, et tous les re-
gards se tournèrent du côté des fenêtres du prince
Maurice, dont la silhouette apparaissait derrière le
vitrage des fenêtres.

L'horloge sonna avec une lenteur solennelle;
une porte s'ouvrit; des soldats parurent, et au mi-
lieu d'eux un vieillard.

Un calme suprême annoblissait encore le visage
du grand patriote. Il acceptait le trépas comme un

martyre, et mourait avec la sérénité d'une âme
pure.

Des exclamations confuses s'élevèrent de tous
les points de la place. Les mères élevèrent dans
leurs bras les petits enfants:

— Regarde! regarde! disaient-elles, c'est le
père de la patrie qui va mourir!

Barneveldt gravit les degrés de l'échafaud; puis
il promena lentement ses regards autour de lui.

Alors il aperçut sa femme et ses fils, et sa main
fit le geste de les bénir.

Au même moment, Maurice de Nassau, saisis-
sant sur sa table une longue-vue qu'il avait fait
faire tout exprès, la braqua sur l'échafaud, afin

de ne rien perdre de ce qui allait se passer.

Barneveldt s'agenouilla, pria, baissa la tête, et
le glaive tomba...

La tête blanche roula, tandis que le corps s'af-
faisait...

Un cri de terreur, d'angoisse et de malédiction
s'échappa de toutes les bouches.

— Nous le vengerons! crièrent à la fois les trois
fils du martyr.

La foule se rua sous l'échafaud.

A travers les ais mal joints et les draperies noi-
res, filtrait le sang généreux qu'on venait de ré-
pandre; le sable de la cour le buvait avec une len-
teur sinistre... Des mains pleuses recueillirent
évidemment ce sable couleur de pourpre; on se le

partagea comme une relique sacrée, puis un de
ceux qui en avait teint ses doigts, lançant une poi-
gnée contre les fenêtres du statouder, éclaboussa
de sang la vitre contre laquelle le prince appuyait
son front livide.

Il lui sembla qu'on le souffletait, et, poussant
un rugissement de tigre, il recula jusqu'au fond de
la chambre.

— Vive le statouder! hurlèrent les soldats, les
charpentiers et le bourreau.

— Que le sang de Barneveldt retombe sur lui!
répondirent les hommes du peuple.

La veuve montait en ce moment les degrés de
l'échafaud; sans larmes, car elle n'en pouvait plus
répandre, elle écarta le suaire sur le corps du
supplicié, et, pour la seconde fois, les bras des
fils de Barneveldt se dirigèrent menaçants vers
l'appartement de Maurice.

— Tu as frappé par le glaive! dit l'aîné, je
frapperai avec le couteau!

IV

LA FORTERESSE

Un peu au-dessous de Goreum, à la pointe de
l'île de Bommol, la forteresse de Lovestein s'éle-
vait droite et sombre au-dessus des eaux confon-
dues de la Meuse et du Wahal. Au milieu d'un
paysage d'une grâce infinie et d'une sérénité tran-
quille, elle apparaissait comme une menace. Les

bateliers de la Meuse, en rasant les murailles, pas-
saient plus vite et interrompaient leurs chan-
sons; les jeunes filles traversant le fleuve se de-
mandaient, avec un sentiment de compassion ten-
dre, quelles douleurs se cachaient à l'ombre de
ces tours massives. En face de la citadelle, à demi
estompée par la distance, apparaissaient les clo-
chers de l'antique cité de Goreum. Autour de la
forteresse, peu de bruit et de mouvement. On eût
dit que la présence des soldats, le froissement
des armes, les changements de sentinelles banai-
saient de ce coin de terre l'animation et la gaieté.
Lovestein pesait sur ce cap avancé en y répandant
l'ombre d'une ombre gigantesque.

Quand on en franchissait la porte, le sentiment
de tristesse s'accroissait jusqu'à noyer l'âme. Dans
les vastes cours, des gardiens portant des trou-
seaux de clefs bruyant; des sentinelles l'épaule
chargée d'un mousquet, levant de temps à autre
les yeux vers des fenêtres grillées; quelques habi-
tants de Goreum apportant des provisions visitées
avec soin.

Dans les grands espaces, un riant soleil; au
fond des couloirs, une humidité persistante, même
en été. Les escaliers étroits montaient massifs et
rudes entre les murs de pierre. A travers des
maurrières, à peine assez grandes pour que l'aile
d'un oiseau s'y aventurât, passaient de grandes
raies lumineuses. Sur les paliers, dans les corri-

Baudin le neveu, mais, comme jadis pour Carnier-Pagès, on a crié : Ce n'est pas le bon. M. Baudin ne doit pas des remerciements au promoteur spontané de sa candidature.

M. Vacquerie, écrivain de mérite, plus parent — bien que ne l'étant pas — de Victor Hugo que ne l'est M. Lockroy, s'est vu préférer un distillateur. Il est vrai que M. Jacques est plus radical que le rédacteur en chef du *Rappel*, et de plus autonomiste. Cela n'a pas empêché les opportunistes d'aller à maître Jacques, faute de mieux, et afin de masquer sous une adhésion tardive le sort piteux qui leur est fait.

A la sortie de la salle, gardée contre les journalistes républicains par les prétendus amis de la libre discussion, M. Clémenceau est reconnu par une bande de camelots boulangistes qui le suivent en hurlant :

— Vive Boulanger !

A quoi d'autres passants indignés ripostent :

— A bas Boulanger !

De là des horions, des coups, des blessures.

Plusieurs députés sont suivis jusque sur la place du Carrousel par les manifestants qui se cognent tout le long de la route.

Et maintenant les réunions publiques seront drôles ; les assommades régneront.

Dernier détail : la *Société des droits de l'homme et du citoyen* met 80,000 francs à la disposition de M. Jacques.

En choisissant M. Jacques, le Congrès de dimanche a mérité la gratitude du général Boulanger et montré la pénurie des choix auxquels est réduite la République.

LES PLUS-VALUES

Les économistes officiels mènent grand train des excédents obtenus dans l'année 1888 comparée à 1887, pour le produit des impôts. Il est certain que sur le papier les résultats obtenus sont très satisfaisants, puisqu'ils se chiffrent rien que pour les dix premiers mois à un total de 69 millions 1/2. Il faut toutefois regarder un peu de près. Dans les 69 millions 1/2, figurent, en effet, 32 millions 1/2 pour les droits de douane et 29 millions pour les sucres, soit en tout environ 61 millions 1/2. Cette augmentation s'explique d'ailleurs tout naturellement. La récolte ayant laissé à désirer, on a introduit en France, pendant les dix premiers mois de 1888, le double à peu près de ce qui est d'ordinaire introduit de céréales étrangères. Pour la même raison, l'introduction des vins étrangers a été de dix millions supérieure à ce qu'elle est d'ordinaire. Il faudrait un esprit singulièrement optimiste pour voir dans les conséquences d'une mauvaise récolte intérieure, la marque d'une grande prospérité commerciale et industrielle. Le produit exceptionnel de l'impôt sur les sucres est dû d'autre part à la nouvelle loi qui a élevé les rendements fiscaux, mais qui ne l'a fait qu'en escomptant l'avenir.

Nous nous trouvons donc là simplement en face de faits économiques purement acci-

dentels et dont les conséquences, par conséquent, ne sauraient être interprétées comme indiquant un progrès réel, sérieux, définitivement acquis.

Les économistes tiennent que c'est dans le produit des droits d'enregistrement qu'on trouve la plus exacte indication de la prospérité publique, parce que cet impôt augmente avec le nombre des transactions et que c'est justement le nombre des transactions qui constitue l'intensité de la vie économique d'une nation. Or les produits de l'enregistrement continuent à baisser. Ils ont été inférieurs, pour les dix premiers mois de 1888, de 3 millions 1/2 à ce qu'ils avaient été pendant la période correspondante de 1887.

Depuis cinq années, le mouvement de décroissance ne s'est pas arrêté et c'est là un fait beaucoup plus sérieux et beaucoup plus digne d'attention que le fait d'augmentations toutes apparentes et transitoires.

Il prouve non seulement que nous ne sommes pas sortis d'embaras, mais que ceux-ci s'accroissent de plus en plus, ce qui d'ailleurs ne surprendra aucun de ceux qui savent comment sont administrées les finances publiques et défendus les grands intérêts commerciaux et industriels du pays par l'école politique qui détient le pouvoir depuis plusieurs années.

ERNEST BAUDOIN.

LES COMMANDES A L'ÉTRANGER

Dans la séance du 17 décembre, M. Lejeune a posé à M. le ministre de la guerre une question au sujet des fournitures d'avoine pour la cavalerie, fournitures encore trop souvent demandées à l'étranger et qui, sous prétexte d'économie, ne livrent à nos chevaux de troupe que des produits inférieurs.

M. Lejeune a demandé que les fournitures de l'armée ne puissent être faites qu'avec des denrées indigènes ; que ces fournitures soient mises en adjudication à des époques telles que les gens des pays occupés par les corps d'armée puissent soumissionner pour faire ces fournitures avec les denrées produites par la région même ou les régions environnantes ; enfin que, dans les cahiers des charges, fussent supprimées les clauses qui empêchent précisément ces mêmes commerçants de soumissionner à ces fournitures.

M. René Brice, qui a déjà plusieurs fois traité cette question avec une compétence particulière, a prêté son appui à M. Lejeune, et M. de la Billaie a rappelé qu'il devrait en être ainsi pour toutes les fournitures, de quelque nature qu'elles soient.

La réponse de M. le ministre a été aussi satisfaisante que possible, en ce sens qu'il a promis un examen très attentif de la question et manifesté son désir de se rendre aux vœux qui lui étaient exprimés.

L'occasion est bonne pour rappeler qu'il existe à l'ordre du jour de la Chambre un projet de résolution proposée par la Commission chargée d'examiner les propositions de loi de MM. Pichon, de la Billaie,

Theissé et de plusieurs de leurs collègues, résolution tendant à imposer au gouvernement l'obligation de publier chaque année la nomenclature des achats faits à l'étranger pour le compte de l'Etat, avec l'indication des raisons qui ont motivé ces achats. Le vote de cette proposition, au moment où une nouvelle année va commencer, servirait de direction aux divers services, et arrêterait certainement un certain nombre de commandes que l'habitude, nous ne voulons pas dire la routine, fait faire le plus souvent hors la France. D'un autre côté, les motifs donnés pour expliquer les achats exceptionnellement faits à l'étranger permettraient certainement à nos industriels de redresser sur beaucoup de points les appréciations qui ne leur sont pas favorables.

Nous faisons des vœux pour que la discussion de cette proposition puisse venir le plus tôt possible à la Chambre.

(Le Travail National)

INFORMATIONS

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Par décret en date du 5 janvier, la direction générale des postes et télégraphes est distraite du ministère des finances et rattachée au ministère du commerce et de l'industrie.

Chaque scrutin de vote coûte très cher aux villes, aux départements et à l'Etat par les frais qu'il nécessite. Il faut ajouter à ces dépenses forcées les pertes occasionnées au Trésor par des gers ingénieux, pertes qui peuvent atteindre un chiffre très respectable.

Ainsi, en ce moment, à côté de chacune des affiches du général Boulanger, on en appose de plus petite dimension sur lesquelles on lit :

« E.-P.-L. Laviron, auteur d'une brochure intitulée : *Boulangisme et Parlementarisme*, dans laquelle il explique sa théorie révisionniste, démocratique et sociale. »

Il y a, dans ces mots, une réclame commerciale bien caractérisée. Évaluons le nombre des affiches à cent mille, chiffre qui, à six centimes de timbre chacune, donne six mille francs que le Trésor aurait dû encaisser. Le timbre n'existe sur aucune et il paraît que c'est légal, car l'affiche porte le mot *candidat*.

Pour peu que la chose se généralise aux élections générales, on peut juger de quelle somme considérable la caisse de l'Etat serait frustrée. La loi est là, dira-t-on ? Oui, pour les affiches électorales, mais il suffirait d'un arrêté préfectoral ou d'une circulaire ministérielle pour avertir les intéressés qu'aucune affiche ayant un caractère de réclame industrielle ou commerciale ne peut être, en aucun cas, considérée comme bénéficiant de l'impôt du timbre. On afficherait quand même, le Trésor n'en souffrirait pas, au contraire.

UN MOT DE DÉROULEDE

Jeudi dernier, M. Laguerre donnait une soirée ; ce divorce présentait à l'état-major boulangiste M^{me} Laguerre *numéro deux* (le numéro un vit encore), et voici ce que racontent les journaux républicains :

A un moment donné, le général Boulanger et cinq ou six de ses fidèles causaient dans le cabinet de M. Laguerre, où ils s'étaient retirés. Parmi les derniers était un capitaine en activité de service, qui faisait au général Boulanger des protestations de dévouement, si bien que M. Le Hérisse lui dit :

— Si l'on savait que vous êtes ici, vous seriez cassé.

Sur quoi M. Déroulède s'écria naïvement : — Qu'est-ce que ça vous fait ? Si on vous casse, vous rentrerez dans la garde.

— Eh bien oui, reprend l'autre, la garde... la garde consulaire !

Consul ou empereur, peu importe pour le moment ; Boulanger devenu le maître distribuera les places à ses fidèles. M. Laisant sera ministre de la guerre, Vergoin de la justice et Naquet des cultes. C'est avec des gaillards de cette trempe qu'on fait les bons coups : rappelez vous Morny, Persigny, Maupas à la veille du 2 Décembre.

PENCHE-T-ELLE ?

Penche-t-elle ou ne penche-t-elle pas ?

Vendredi, dans l'après-midi, un de nos lecteurs nous écrivait qu'après avoir attentivement regardé la tour Eiffel il avait acquis la conviction qu'elle penchait légèrement à gauche. Deux heures plus tard nous recevions une lettre d'un autre lecteur qui nous faisait part de la même observation. Décidément la chose devenait sérieuse et méritait confirmation. Un de nos rédacteurs les plus agiles s'est donc précipité chez M. Eiffel.

— Penche-t-elle ? Ne penche-t-elle pas ?

— Simple effet d'optique, nous a-t-on répondu ; pas autre chose. La preuve c'est que vos correspondants croient que la tour penche à gauche et que certaines personnes, parmi lesquelles un membre de l'Institut, nous ont dit, à nous, qu'elle penchait à droite. Du reste, nous avons voulu savoir exactement à quoi nous en tenir, et ces jours-ci on a procédé à des expériences qui ont démontré que la déclivité de la tour, si tant est qu'elle existe, ne dépasse pas un ou deux centimètres. Mais nous allons faire mieux encore, et incessamment les expériences vont être renouvelées avec des appareils d'une telle précision que nous pourrions savoir ce qu'il en est à un millimètre près.

Nous communiquerons à nos lecteurs le résultat de ces curieuses observations.

NOUVELLES MILITAIRES

L'UNIFICATION DES SOLDES

L'unification des soldes des officiers sera commencée le mois prochain. Cette unification doit se faire sur la base

des s'ouvrant des portes trouées de guichets de fer à croisillons. Et si la main d'un gardien les avait, si son regard fouillait la cellule, il voyait un homme le front caché dans ses mains et pleurant, ou bien un prisonnier penché vers la fenêtre étroite, les yeux fixés sur un point du ciel, ou regardant faire une barque de pêche.

Dans cette citadelle de Lævestein, un mouvement inusité régnait le matin du 6 juin 1619. Des nouveaux prisonniers étaient attendus. En dépit de la rigidité avec laquelle le commandant de la forteresse accomplissait les devoirs de sa charge, le prince de Kerkove cachait une profonde émotion sous l'activité qu'il déployait. Du reste, il ne s'occupait pas seul des hôtes attendus ; Christil le secondait avec un empressement dans lequel entrait cette pitié tendre qui n'appartient qu'à la femme. Tour à tour, elle pénétra dans les chambres destinées aux prisonniers, demandant à son mari, avec une timidité mêlée de prière, ce qu'elle pouvait faire pour adoucir le sort des malheureux.

— Ce qui n'est pas défendu est permis, répondit le commandant.

Grâce aux soins de Christil, les couches des prisonniers furent moles dures ; un livre demeura sur la table, elle plaça du papier, de l'encre et des plumes sur un bureau ; des fleurs s'épanouirent dans des vases. Elle cacha sous quelques gravures la nudité des murailles. Tandis qu'elle travaillait

à rendre les chambres habitables, et que le commandant, plus ému qu'il ne voulait le paraître, la regardait passer, les mains chargées de dons généreux, le visage embelli par une pensée de charité, Christil l'interrogeait d'une voix émue :

— Ainsi, demanda-t-elle, le stathouder n'a pas eu assez de la mort de Barneveldt ? Il lui faut encore la liberté, autant vaudrait dire la vie, de ses amis !

— Nous n'avons pas le droit de juger le prince, Christil.

— Parlons des juges seulement, alors, et tâchons d'oublier à quels ordres secrets ils ont obéi.

— Eh bien ! Christil, avant que l'échafaud de Barneveldt fût démonté et qu'on en eût arraché les draperies noires, Gilles Ledenberg, Gomboud Hoogenbart et Grotius étaient condamnés par les mêmes juges à la prison perpétuelle.

— Et Vossius ?

— Vossius a obtenu sa grâce.

— Tous trois arrivent aujourd'hui ?

Kerkove se détournait pour dissimuler à Christil l'expression douloureuse de son visage ; mais la jeune femme comprit qu'un nouveau malheur frappait ceux qu'elle avait connus et chéris, et, posant une main tremblante sur le bras du commandant :

— Tu peux tout dire, murmura-t-elle.

— Eh bien ! Hoogenbarts et Grotius viendront

souls à la citadelle... Ledenberg n'a pu supporter le poids de l'injuste condamnation qui le frappa... Il s'est tué.

— Oh ! le malheureux !

— Tu dis vrai : sa vaillante existence s'est achevée dans la faiblesse, je dirais presque dans la lâcheté, car le manque de courage est un crime... S'il eût consenti à partager ici le sort de ses frères en malheur, le peuple des Provinces lui eût gardé le même respect... Maurice de Nassau, à qui échappa un prisonnier vivant, a flétri le cadavre du mort... Par son ordre, une haute potence a été dressée, et la bière de Ledenberg est suspendue au gibet... Grotius et Hoogenbart, qui se heurtèrent déjà à l'échafaud de Barneveldt, ont dû passer sous la potence à laquelle est accrochée la bière.

— Oh ! n'est-ce pas, demanda la jeune femme en levant sur son mari des yeux humides de larmes, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour adoucir le sort des martyrs de nos libertés !

— Tout ce que n'interdira pas la discipline, oui, Christil.

Puis, se penchant vers sa femme, le commandant ajouta :

— Je suis un vieux soldat, Christil, rude de ton et de langage, me pliant souvent mal aux fantaisies d'une femme jeune et belle qui me pardonne mes cheveux blancs et ma brusquerie. Mais je vous

aime, je vous vénère, et je vous remercie d'alléger une tâche que le prince de Nassau rend souvent trop lourde.

— Vous êtes bon ! dit-elle en serrant la main de Kerkove.

— Je crois que, par modestie, vous cachez vos ailes, et que...

Kerkove n'acheva pas. Un roulement de tambour, des bruits de crosses, de mousquets et de marches rapides succédèrent au fracas des clefs et des verrous, et deux lourds carrosses escortés de cavaliers pénétrèrent dans la cour de la forteresse.

Grotius et Hoogenbart en descendant.

(A suivre.)

Canal de Panama

M. LIÉNARD, Banquier à Soumar, prévient les Actionnaires et Obligataires du Canal de Panama, qu'il tient à leur disposition des feuilles d'adhésion aux propositions faites par le Comité.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 12 janvier

Première représentation du *ROI D'YS*, opéra-comique de LAJO, avec M^{lle} DUVIVIER dans le rôle de *Margared*, créé par elle à Genève.

des soldes les plus élevées, c'est-à-dire qu'à égalité de grade les officiers de toutes armes toucheront une solde égale et fixée au chiffre de l'arme actuellement la plus favorisée.

Le système d'unification adopté par le ministre occasionnera, lorsqu'il sera dans son plein fonctionnement, une dépense totale de trois millions. La réalisation de la mesure a été répartie sur trois années. Pour la première année, le ministre a demandé aux Chambres 1,500,000 francs; ce crédit sera porté à deux millions et demi la seconde année, c'est-à-dire en 1890, et enfin, pour la troisième année, à trois millions.

Pour la première année, on accordera la moitié de l'augmentation totale aux officiers des grades inférieurs et le cinquième seulement aux officiers des grades supérieurs.

Extrait des publications de mariage du dimanche 6 janvier à Paris :

M. Marie-Arthus-Hippolyte-Jean de Maillé de la Tour-Landry, duc de Maillé, lieutenant au 13^e bataillon de chasseurs à pied, et M^{lle} Marthe-Charlotte-Consuelo-Carmen de Wendel.

M. Alfred Marie-Joseph Gaston de Gallier de Saint-Sauveur, lieutenant au 1^{er} régiment de dragons, et M^{lle} Julienne-Joséphine-Marie Coutance.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous apprenons que M. le docteur Bouchard, de Saumur, vient d'être fait, par le Roi de Portugal, chevalier de l'ordre militaire du Christ.

Au moment des manœuvres de 1887, le docteur Bouchard avait prodigué ses soins au major Jardim, de l'artillerie portugaise, blessé à la suite d'une chute de cheval.

Assises de Maine-et-Loire

1^{er} TRIMESTRE 1889

Voici la liste des jurés désignés par le sort pour siéger aux prochaines assises qui ouvriront à Angers le 4 février prochain, sous la présidence de M. Dumont, conseiller à la Cour :

MM.

- Brun, Aristide, propriétaire à Angers, rue des Jacobins, 11.
- Gasc, Joseph-Constant, propriétaire à Cholet.
- Massonneau, Adrien, vétérinaire à Moptrevault.
- Augereau, Joseph-Louis, maître d'hôtel à Chemillé.
- De Baracé, Antonin-Louis, propriétaire à Gené.
- Buret, Antoine-Jean-Baptiste, propriétaire à Sainte-Gemmes-d'Andigné.
- Grille, Victor, propriétaire à Morannes.
- De Pignerolle, Arsène-Gabrielle, propriétaire à Saint-Sylvain.
- Bazanay, Lucien, propriétaire à Faveraye.
- De Ghaisne de Bourmont, Henri-Louis-Marie-Dieudonné, propriétaire à Fréigné.
- Villards, Protais-Charles, conseiller municipal à Angers, rue Saint-Jacques, 124.
- Godillon, René-Emile, propriétaire à Saint-Lambert-du-Lattay.
- Tripiet de Lozé, Marie-Raoul-Edouard, propriétaire à Grugé-l'Hôpital.
- De Grimandet de Rochebouët, Fernand, propriétaire à Chaumont.
- Odiau, François-Théodore, propriétaire à Baugé.
- Beaufreton, Jean-Baptiste-Auguste, entrepreneur au May.
- Genest, Gustave-Charles, ancien manufacturier à Angers, 29, rue des Jardins.
- Chicoineau de Lavalette, Joseph, maire à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
- Collignan, Edouard, fabricant de vinaigre à Angers, 22, boulevard de Laval.
- Jousseume de la Brèche (marquis de), Joseph, maire à Torfou.
- Penil, Michel-Constant-Ambroise, négociant à Durtal.
- De Cambourg, Antoine, propriétaire à Faveraye.
- Cirot, François-Valère, propriétaire à Longué.
- Auffray, Eugène-Joseph, marchand mercier à Angers, 13, rue de la Roë.
- Toublanc, Mathurin, propriétaire à Champtoceaux.
- Hamon, Louis, propriétaire à Saint-Jean-des-Mauvrets.
- Gourdon, Jean, amidonnier à Angers, rue Olivier, 3.
- Chigoard, Henri, propriétaire à Breil.
- Regard, Eugène, propriétaire à Nueil-sous-Passavant.
- Clémot, Raoul, négociant à Vihiers.
- Soulard, Jean-Baptiste, propriétaire à Torfou.
- Boisnard, Emile-Joséphat-Socrate, capitaine retraité à Seiches.
- Roujou, Désiré-Paul, propriétaire à la Fontaine-Milon.
- Douaire, Joseph-Louis, propriétaire à Broc.
- Monden-Gennervraye, Paul, ancien magistrat à Angers, 6, rue Ménage.
- De Chabot (vicomte), Charles-Raymond, propriétaire à Yzernay.

JURÉS SUPPLÉANTS
MM.
Servain, Georges-Jean, docteur-médecin à Angers, rue Denis-Papin, 16.
Vuillaume, Charles, inspecteur des Domaines à Angers, rue Appert, 24.
Lemotheux, Jules-Guillaume, ancien banquier à Angers, rue des Arènes, 6.
Bellauger, Philippe, avocat à Angers, rue Pouchet-de-Livonnère.

On annonce que la session sera très chargée.

NANTES. — Les organisateurs des Concerts populaires de Nantes viennent d'adresser à la municipalité de cette ville une lettre dont nous reproduisons le passage le plus important :

« L'Association artistique d'Angers, qui compte douze années d'existence, sera dissoute au 31 mars 1889, ainsi que l'a déclaré son président dans le Bulletin officiel de ladite Association, en date du 20 décembre dernier. Voilà donc, Messieurs, un orchestre de premier ordre, le premier de France après ceux de Lamoureux et de Colonne, appelé à être dispersé.

« En présence d'une semblable occasion, la ville de Nantes ne doit-elle pas chercher à prendre la place qu'occupait Angers dans le monde musical en engageant, pour l'exercice 1889-90 et les suivants, cet orchestre dont vous avez pu, à différentes reprises, apprécier la valeur incontestable.

« La Ville de Nantes consacre annuellement une somme de 63,000 francs pour l'orchestre (87,000 pour le Théâtre et 6,000 pour les concerts).

« Cela établi, nous offrons à la Ville de fournir pour le même prix, c'est-à-dire sans qu'il en coûte un centime de plus aux contribuables, l'orchestre actuellement à Angers auquel nous adjoindrions, pour arriver au nombre d'exécutants imposé par le cahier des charges, les meilleurs artistes de l'orchestre de Nantes.

« Si donc vous acceptez cette proposition, nous vous demandons, Messieurs, de nous verser, par fractions mensuelles, les 63,000 francs affectés à l'orchestre, afin que nous puissions avoir la liberté absolue de faire les engagements des artistes, sauf, bien entendu, justification de notre part.

Nous lions à ce sujet dans l'Espérance du Peuple :

« Il nous faut revenir sur la lettre de MM. Chevalier et La Roche, et relative à l'engagement de l'orchestre d'Angers.

« Comme le disait l'autre jour notre chroniqueur musical, ce serait une faute irréparable de ne pas profiter d'une semblable occasion.

« Reste à savoir dans quelle mesure il convient d'en profiter; il nous semble à peu près impossible de songer à un engagement en bloc de l'orchestre d'Angers; nous avons en effet ici des artistes méritants dont la position n'est même pas discutable et qui doivent être conservés à moins de prétentions excessives de leur part.

« Nous sommes persuadé que l'administration, qui ne peut en effet laisser passer cette occasion unique de placer l'orchestre de Nantes au premier rang des orchestres de province, saura le faire, tout en sauvegardant la situation d'artistes de talent tels que MM. Piedelau, Hallez, Van Derroost, De Groom et d'autres. Puisque nous parlons musique, profitons-en pour féliciter M. A. Weingaertner, notre éminent violoniste, au sujet de sa nomination d'officier de l'instruction publique. »

Les Concerts populaires sont-ils destinés à ne plus exister à Angers? dit un correspondant de la Petite France. Cela nous paraît impossible et M. Bordier ne voudra pas que l'œuvre qu'il a su créer dans notre ville disparaisse. La ville de Nantes offre de reprendre les concerts et de nous enlever notre excellent orchestre. Il y aurait peut-être un moyen de tout arranger. Ce serait de partager les concerts en en donnant deux par mois à Nantes et deux à Angers. Cela contenterait tout le monde et nous garderions notre orchestre pour le théâtre.

EMPOISONNÉS PAR UN IF

Deux bœufs, appartenant à M. Pierre Foucher, cultivateur à Saint-Ouen-des-Toits (Mayenne), sont morts empoisonnés pour avoir mangé des feuilles d'un if.

Dimanche, pendant la représentation de Mignon, au théâtre de Bordeaux, un machi-

niste est tombé et s'est tué sur le coup. Malgré ce triste accident, la représentation a continué.

Recherche

D^{lle} ESTELLE RENAUD, domestique à Saumur il y a environ 9 ans, est priée de se présenter de suite, pour affaires la concernant, à Challans (Vendée), étude de M^{re} Alfred LESAFFRE, notaire.

UN DUEL FATAL

Les journaux de Paris racontent le fait suivant :

Un militaire nommé J. D... vient de mourir, à l'hôpital du Gros-Cailhou, des suites d'une blessure au bras reçue en duel.

M. J. D... était entré dernièrement, en qualité d'engagé volontaire, au 16^e régiment de dragons, en garnison à Paris.

Comme tout bleu — suivant l'habitude des chambrées — J. D... était en lutte aux tranchées de ses camarades. D'un caractère très doux et bien que de bonne complexion, l'engagé volontaire laissait faire et dire sans se plaindre et sans corriger, comme c'eût été son droit, ceux de ses compagnons de chambrée dont les plaisanteries ridicules dépassaient trop souvent les limites permises ou admises.

Au mois de novembre dernier, J. D... venait de rentrer dans sa chambre. Un de ses camarades, pris de boisson, l'insulta grossièrement et le taquina tant et si bien que, perdant patience, J. D... le menaça d'une correction bien méritée.

Livrogne, s'emparant alors de son sabre, se précipita sur l'engagé volontaire et lui en porta plusieurs coups qui lui firent de légères blessures.

Le capitaine, mis au courant de ce qui venait de se passer, au lieu d'indiquer au soldat ivre la punition que méritait sa conduite, obligea les deux hommes à aller sur le terrain.

J. D... n'était pas un lâche, il s'en faut, mais, fort de son droit et sentant bien qu'un duel dans de telles conditions n'était pas une solution, il fit observer à son capitaine que les torts n'étaient pas de son côté, qu'il avait eu longtemps une patience à toute épreuve et qu'enfin l'adversaire qu'on lui proposait était d'une force trop supérieure à la sienne en matière d'escrime pour qu'il fût possible de l'obliger à se mesurer avec lui.

Le capitaine ne tint aucun compte de ces observations, et le 30 novembre, J. D... se battit au sabre, à l'École-Militaire.

Il fut blessé au bras. L'artère fut atteinte. J. D... fut conduit à l'infirmerie, où il resta quatre jours sans même qu'on lui prodiguât les soins que nécessitait la gravité de son cas.

Son état ayant empiré, le major se décida enfin à l'envoyer à l'hôpital du Gros-Cailhou. Mais il n'était plus temps. Le malheureux y est mort le 4^{er} janvier, au milieu d'horribles souffrances.

Le ministre de la guerre a, paraît-il, prescrit une enquête.

LE POINT DE DÉPART DU DIVORCE

Aux termes d'un jugement récemment rendu par la 5^e chambre du tribunal civil de la Seine, la transcription du jugement est une formalité essentielle de divorce, et, par suite, la dissolution du mariage ne date, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des tiers, que du jour où elle a eu lieu.

La dissolution du mariage opérée par la transcription ne rétroagit pas au jour du jugement.

En conséquence, doit être déclaré nul l'engagement pris par la femme, sans autorisation maritale, après le jugement prononçant le divorce, mais avant sa transcription.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 janvier.

Le marché paraît bien disposé, mais ce qui paralyse son action, c'est le manque d'affaires nouvelles. Nos rentes se négocient : le 3 0/0 à 82.80; le 4 1/2 0/0 à 104.30.

Le Crédit Foncier a détaché à l'ouverture un coupon de 30 francs et coté 1,335. Quant aux obligations on prévoit une nouvelle reprise, ces titres servant de remploi aux petits capitaux qui cherchent avant tout un placement de tout repos.

La Société Générale affirme sa bonne tenue de 467.80 à 468.75.

La Banque d'Escompte sur laquelle le coupon

de 6.25 a été officiellement détaché aujourd'hui se négocie à 522.

Les Dépôts et Comptes courants sont fermes à 602.50.

Le marché de Panama a été plus calme; l'action a varié de 103 à 107 dernier cours, l'obligation à lots s'est élevée à 222.50.

La Banque de Lusitanie en Portugal et ses correspondants reçoivent jusqu'au 10 janvier courant les souscriptions aux 15,800 bons privilégiés de l'Union Agricole Portugaise.

La circulaire bi-mensuelle de MM. J. Blouet et L. Garnier, banquiers, rue Ménars, à Paris, traite dans son numéro du 5 janvier les questions suivantes: L'année financière 1888 — Les fonds improductifs — La hausse — Les obligations à acheter — Suez et Panama — Valeurs secondaires — Le cuivre et l'or. Cette circulaire est envoyée gratuitement sur demande à nos lecteurs.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont bien tenues, malgré le calme des transactions.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ^r.

Confitures fines et Gélées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille..... 0 f. 60 le 1/2 kilo.

Mirabelle..... 0 70 —

Abricots..... 0 70 —

Reine Claude.... 0 70 —

Cerise..... 0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 5 janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Nos gravures : L'année 1889; Le jour de l'An en Algérie; M. Maubant, de la Comédie-Française; Allons! tableau de M. Hagborg; Le Réve, tableau de M. Edouard Detaille; Le jour de l'An à bord. — Conte breton, par F. M. Luzel. — Malentendu, nouvelle, par Ch. Legrand. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Bibliographie. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Le Temps présente l'année 1889. — Allons! tableau de M. Hagborg. — Conte breton, nouvelle. — Le premier janvier en Algérie. — Le Réve, tableau de M. Edouard Detaille. — Le jour de l'An à bord. — Le théâtre illustré : M. Maubant dans ses principaux rôles. — Le grand rébus de 1889. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient recevoir gratis et franco la curieuse et intéressante brochure de M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère), n'ont qu'à lui demander par lettre ou carte postale. Cette brochure courte et succincte donne les renseignements les plus complets aux personnes atteintes de maladies du sang résultant d'une jeunesse orageuse, d'abus de préparations vénéreuses, épuisement, etc.

Traitement des Affections de Poitrine.

Sirop et Pâte Pectorale

de PIERRE LAMOUROUX

ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vauvilliers, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Les découvertes de la science

LA DYNAMODERMIE

La meilleure, la plus irréfutable preuve que la Dynamodermie obtient des succès inespérés et tels qu'on n'en n'a jamais enregistrés depuis des siècles dans les différents traitements des affections nerveuses, c'est la concurrence déloyale, la contrefaçon qui s'implante avec des titres similaires propres à jeter la confusion entre l'Institut Dynamodermique que nos lecteurs connaissent de nom et de réputation au moins. Le public ne saurait s'y méprendre, car toutes les demandes de conseils, de brochures et de plaques Dynamodermiques doivent être adressées à l'Institut Dynamodermique de Paris, 7, rue Godot de Mauroy. Rappelons que par un simple traitement externe de 30 nuits, l'asthme, la goutte, l'ataxie, la paralysie, l'épilepsie, les douleurs de toute nature sont guéris, que dès la première seconde d'application toute douleur est calmée et jugulée, quelque soit son siège, sa durée et sa violence. On ne saurait trop engager les malades fatigués des drogues à essayer seulement une minute cette merveilleuse méthode.

D^r DE MONPLAISIR.

Paris GOBET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ de Saumur du 5 Janvier 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 50	Veau	1 60
Métail	15	Mouton	2
Seigle	11	Porc	1 50
Orge	9 50	Poulets la couple	3 75
Avoine	9	Dindonneaux	12
Sarrasin	—	Canards	5
Haricots blancs	18	Oies	10
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 00
Fèves	—	Oufs la douzaine	1 25
Noix	50	Foin, la charretée de	70
Châtaignes	15 50	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	45
Son	14	Hulle de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	84
Farine, la classe de 157 kilog.	54	Id. 2 ^e	31
Patn 1 ^{re} quat., le kil.	3338	Id. 3 ^e	28
Id. 2 ^e id.	3198	Charbon de bois, les 100 kil.	16
Id. 3 ^e id.	—	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 115
Champigny	— 115
Varrains	— 115
Bourguet	— 115
Restigné	— 115
Chinon	— 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	— 75
Saint-Léger et environs	— 65
Varrains et environs	— 75
Le Puy-N.-Dame et environs	— 70
La Vienne	— 55
Cidre de Bretagne	la barrique 35 fr.
Cidre de Normandie	— 40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	— 25

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 janvier 1889.
Versements de 199 déposants (32 nouveaux), 55,874 fr.
Remboursements, 14,611 fr. 94.
La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.
Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE PLET
TÉTREL, ex-Directeur du théâtre d'Amiens, administrateur.

Mercredi 9 Janvier 1889,

Avec les concours de
M. PLET, du Palais-Royal; M^{me} CARINA, du Palais-Royal; M. LEBREY, du Vaudeville; M. Paul CHAUB, du Vaudeville; M^{me} BLANCHETEAU, du Palais-Royal; M. G. BARBIER, du Gymnase; M. LEBREY fils, du Théâtre Cluny.

Une seule représentation du grand succès du théâtre du Palais-Royal

LE PARFUM

Comédie en 3 actes, de MM. Er. Blum et R. Toché.

On commencera par

HORACE ET LILINE

Comédie en 1 acte, par M. Er. Blum.

Bureaux: 8 heures. — Rideau: 8 heures 1/2.
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard
6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.
Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)

MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs, pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles. Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et

nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.
Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.
Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.
En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode Illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BANCELIN.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 7 janvier 1889, il a été déclaré que la faillite du sieur Bancelin, loueur de voitures à Saumur, a été rapportée.

Pour extrait:
(28) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs

LA FERME

VERGER - SOREAU

Située commune de Saint-Lambert-des-Léves,

Contenant 13 hectares 30 ares
Exploitée par les époux François TESSIER.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Dacier, 28, ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

Maison d'habitation

VASTE USINE

Occupées par M. FUSILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Léves,

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M^e AUBOYER.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 33.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

A LOUER

DE SUITE

MAISON propre au commerce, actuellement occupée par M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beaurepaire, 8.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n^o 21. Le prix est toujours de 30 fr.

On trouvera aussi des cidres de 1^{re} choix pour mettre en bouteilles.

BRODERIES

OR, ARGENT et en tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBREY, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Jean, 1^{er} étage.
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

JEUNE HOMME

de 17 ans de maade place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOUCHÉ, loueur de voitures, place de la Bilange.

ON DEMANDE un Apprenti

boulangier, chez M. DECHÉZELLES,

quai de Limoges, n^o 67.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Bannes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ETRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

M^{on} IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Rayon spécial de Confiserie

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
100/100 amortissable	82 05	82 80	Est	783 75	785	Obligations Ville de Paris, oblig. 1855-1860	537	535	Gar pârisien	615	515
100/100 (nouveau)	86 45	86 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1295	1300	— 1865, 4 %	527 50	528	Est	390	390
100/100 (nouveau)	104 55	104 50	Midi	1183 75	1145	— 1871, 3 %	406	408 50	Midi	401	400
Obligations du Trésor	517	512	Nord	1637 50	1620	— 1875, 4 %	398	400	Nord	414 50	416
Banque de France	3800	3800	Orléans	1341 25	1337 50	— 1876, 4 %	517 50	514 50	Orléans	401	400
Société Générale	467 50	467 50	Ouest	907 50	912 50	Bons de liquid. Ville de Paris	517	517 25	Ouest	398	398
Comptoir d'escompte	1070	1065	Compagnie parisienne du Gaz	1406 25	1412 50	Obligations communales 1879	475	476	Paris-Lyon-Méditerranée	404	404 25
Crédit Lyonnais	627 50	629 75	Canal de Suez	2212 50	2187 50	Obligat. foncières 1879 3 %	474	473 50	Paris-Bourbonnais	393 50	399 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1265	1230	C. gén. Transatlantique	575	560	Obbligat. foncières 1879 3 %	391 50	385	Canal de Suez	587	588
Crédit mobilier	440	437 50	Russe 5 0/0 1870	104 75	104 50				Panama 6 0/0	137	133
Crédit Inter.-Panama	107 50	110									